



asset  
management

INVESTIR,  
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

[WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

# LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE  
FCP de droit français

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023**

---

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>15</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>30</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>31</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>32</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>38</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>43</b>
Bilan Actif	44
Bilan Passif	45
Hors-Bilan	46
Compte de Résultat	47
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>48</b>
Règles et méthodes comptables	49
Evolution de l'Actif net	52
Compléments d'information	53
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	61
Inventaire	62
<b>Annexe(s)</b>	<b>63</b>
Information SFDR	64
Rapport annuel de l'OPC Maître	74

## Produit

# LCL Compensation Carbone Actions Euro - P

FR0014005BV7 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.*

*Ce document a été publié le 01/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL Compensation Carbone Actions Euro, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment maître CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR – Acc présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Actions Euro, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui du Compartiment maître à savoir : "surperformer les marchés de la zone euro sur le long terme (au minimum 5 ans) en investissant dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (E, S et G soit collectivement ESG) au processus d'investissement. Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP nourricier étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indicateur représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP nourricier.

La politique d'investissement du FCP nourricier est identique à celle du Compartiment maître à savoir :

La stratégie d'investissement durable du compartiment est axée sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone

inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement. La stratégie du compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation. Chaque secteur est analysé et la sélection des actions se fait selon les convictions des gestionnaires de fonds en matière d'investissement. Le portefeuille final se compose d'entreprises présentant les meilleures perspectives financières et extra financières.

Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement. Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique.

L'univers d'investissement est composé d'au moins 90% de sociétés ayant un score CDP. Au moins 90% des actions en portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG.

La société de gestion s'engage à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de la méthodologie d'analyse ESG interne.

La société de gestion intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses en matière d'ESG.

En complément de sa stratégie d'investissement visant à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement, le FCP nourricier dispose d'un mécanisme de compensation carbone. Ce mécanisme compensera l'empreinte carbone résiduelle du FCP nourricier c'est-à-dire résultant de la mise en oeuvre de sa politique d'investissement. Le FCP nourricier compensera ainsi son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - S'agissant du Scope n°3, seules les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang sont prises en compte (les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer). Elle sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). A la date de création du FCP nourricier, les projets sous-jacents des VER choisis ("FLORESTA DE PORTEL" au Brésil et "GANDHI WIND" en Inde) visent à conserver les forêts, protéger la biodiversité et développer les énergies renouvelables. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120%.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la

publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.



Période de détention recommandée : 5 année(s)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 580	€1 580
	Rendement annuel moyen	-84,2%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 710	€7 740
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€11 540
	Rendement annuel moyen	-1,2%	2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 520	€14 680
	Rendement annuel moyen	35,2%	8,0%

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€681	€1 645
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,95% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,91% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	181 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence: MSCI EMU Net Return. Méthode ESMA depuis « 18/10/2021 ». Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Compensation Carbone Actions Euro conformément au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

## Produit

# LCL Compensation Carbone Actions Euro - L

FR0014005BU9 - Devise : EUR

*Ce Fonds est agréé en France.*

*Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.*

*AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.*

*Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.*

*Ce document a été publié le 01/01/2023.*

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL Compensation Carbone Actions Euro, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment maître CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR – Acc présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Actions Euro, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui du Compartiment maître à savoir : "surperformer les marchés de la zone euro sur le long terme (au minimum 5 ans) en investissant dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (E, S et G soit collectivement ESG) au processus d'investissement. Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP nourricier étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indicateur représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP nourricier.

La politique d'investissement du FCP nourricier est identique à celle du Compartiment maître à savoir :

La stratégie d'investissement durable du compartiment est axée sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone

inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement. La stratégie du compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation. Chaque secteur est analysé et la sélection des actions se fait selon les convictions des gestionnaires de fonds en matière d'investissement. Le portefeuille final se compose d'entreprises présentant les meilleures perspectives financières et extra financières.

Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement. Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique.

L'univers d'investissement est composé d'au moins 90% de sociétés ayant un score CDP. Au moins 90% des actions en portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG.

La société de gestion s'engage à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de la méthodologie d'analyse ESG interne.

La société de gestion intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses en matière d'ESG.

En complément de sa stratégie d'investissement visant à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement, le FCP nourricier dispose d'un mécanisme de compensation carbone. Ce mécanisme compensera l'empreinte carbone résiduelle du FCP nourricier c'est-à-dire résultant de la mise en oeuvre de sa politique d'investissement. Le FCP nourricier compensera ainsi son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - S'agissant du Scope n°3, seules les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang sont prises en compte (les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer). Elle sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). A la date de création du FCP nourricier, les projets sous-jacents des VER choisis ("FLORESTA DE PORTEL" au Brésil et "GANDHI WIND" en Inde) visent à conserver les forêts, protéger la biodiversité et développer les énergies renouvelables. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120%.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la

publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.



Période de détention recommandée : 5 année(s)			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 580	€1 580
	Rendement annuel moyen	-84,2%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 710	€7 740
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€11 540
	Rendement annuel moyen	-1,2%	2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 520	€14 680
	Rendement annuel moyen	35,2%	8,0%

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€681	€1 645
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,95% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,91% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	181 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence: MSCI EMU Net Return. Méthode ESMA depuis « 18/10/2021 ». Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Compensation Carbone Actions Euro conformément au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

## Produit

# LCL Compensation Carbone Actions Euro - I

FR0014005BT1 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document  
d'informations  
clés

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL Compensation Carbone Actions Euro, un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions pays zone Euro

**Objectifs:** L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment maître CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR – Acc présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

En souscrivant dans LCL Compensation Carbone Actions Euro, vous investissez dans un portefeuille nourricier de la SICAV CPR Invest - Climate Action Euro - T1 EUR - Acc. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCP nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra se différencier de celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui du Compartiment maître à savoir : "surperformer les marchés de la zone euro sur le long terme (au minimum 5 ans) en investissant dans des actions de sociétés de la zone euro s'engageant à limiter l'impact sur le changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance (E, S et G soit collectivement ESG) au processus d'investissement. Tout comme son Compartiment Maître, la gestion du FCP nourricier étant fondée sur une thématique spécifique sur laquelle il n'existe aucun indicateur représentatif, il ne peut être défini un indicateur de référence pertinent pour ce FCP nourricier.

La politique d'investissement du FCP nourricier est identique à celle du Compartiment maître à savoir :

La stratégie d'investissement durable du compartiment est axée sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone

inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement. La stratégie du compartiment vise à sélectionner des titres de sociétés de tous les pays et secteurs, quelle que soit leur capitalisation. Chaque secteur est analysé et la sélection des actions se fait selon les convictions des gestionnaires de fonds en matière d'investissement. Le portefeuille final se compose d'entreprises présentant les meilleures perspectives financières et extra financières.

Afin de sélectionner les sociétés les mieux positionnées pour lutter contre le changement climatique, la société de gestion s'appuie sur les données de CDP. CDP est un fournisseur spécialisé dans les informations relatives à l'environnement. Les sociétés de l'univers d'investissement sont analysées d'un point de vue climatique en vue de sélectionner les sociétés les plus vertueuses selon les normes d'évaluation de CDP. En fonction de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données, la Société de gestion peut utiliser des données complémentaires qu'elle jugera pertinentes pour affiner son identification des sociétés les mieux placées pour faire face au changement climatique.

L'univers d'investissement est composé d'au moins 90% de sociétés ayant un score CDP. Au moins 90% des actions en portefeuille sont notées par CDP et ont un score ESG.

La société de gestion s'engage à réduire au minimum de 20% l'univers d'investissement, par l'exclusion des plus mauvaises notes climatiques CDP et les exclusions issues de la méthodologie d'analyse ESG interne.

La société de gestion intègre une approche durable complémentaire en analysant les entreprises préalablement retenues selon sa méthodologie d'analyse ESG interne et en excluant des sociétés sur la base des critères suivants :

- les plus mauvaises notations ESG globales ;
- les plus mauvaises notations E (composante Environnementale) et G (composante Gouvernance) ;
- les plus mauvaises notations selon des critères environnementaux ;
- les controverses en matière d'ESG.

En complément de sa stratégie d'investissement visant à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de l'indice MSCI EMU ou de son univers d'investissement, le FCP nourricier dispose d'un mécanisme de compensation carbone. Ce mécanisme compensera l'empreinte carbone résiduelle du FCP nourricier c'est-à-dire résultant de la mise en oeuvre de sa politique d'investissement. Le FCP nourricier compensera ainsi son empreinte carbone (prise en compte des scopes 1, 2, 3 - S'agissant du Scope n°3, seules les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang sont prises en compte (les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer). Elle sera obtenue grâce à l'utilisation de "VER" (Verified Emission Reduction). A la date de création du FCP nourricier, les projets sous-jacents des VER choisis ("FLORESTA DE PORTEL" au Brésil et "GANDHI WIND" en Inde) visent à conserver les forêts, protéger la biodiversité et développer les énergies renouvelables. Pour plus de détails sur les projets: <https://eco-act.com/fr/project>.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120%.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP est un FCP nourricier d'un OPC géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le FCP nourricier promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la

publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP nourricier est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.



Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 580	€1 580
	Rendement annuel moyen	-84,2%	-30,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 710	€7 740
	Rendement annuel moyen	-22,9%	-5,0%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 880	€11 540
	Rendement annuel moyen	-1,2%	2,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 520	€14 680
	Rendement annuel moyen	35,2%	8,0%

## Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€610	€1 185
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,17% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

### COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	110 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques</b>		
Commissions de performance	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Indice de référence: MSCI EMU Net Return. Méthode ESMA depuis « 18/10/2021 ». Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 12:00 un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Vous pouvez échanger des parts du Compartiment contre des parts d'autres compartiments de LCL Compensation Carbone Actions Euro conformément au prospectus de LCL Compensation Carbone Actions Euro.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [client.servicing@cpr-am.com](mailto:client.servicing@cpr-am.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

Les données de ce DIC sont à la date du 01/01/2023

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

### Compte rendu d'activité

Juillet 2022

Les marchés européens ont clôturé le mois de juillet en hausse de 7.6%, la plus forte depuis l'annonce du vaccin contre le Covid 19 en novembre 2020.

Ils ont profité du discours de J. Powell qui, après l'annonce d'une 4<sup>ème</sup> hausse des taux de 75bp cette année a déclaré : ne pas percevoir de récession à ce stade et être prêt à ralentir le rythme de hausse des taux si le marché le nécessitait tout en étant déterminé à lutter contre l'inflation.

De son côté, la BCE a présenté un nouvel outil anti-fragmentation (mécanisme de protection de la transmission monétaire) et a relevé l'ensemble de ses taux de +50bps (vs cons +25bps), pour la première fois depuis juillet 2011. Enfin les marchés profitent également de la saison des résultats sur certains secteurs spécifiques.

Sur le front géopolitique, la guerre s'intensifie toujours en Ukraine avec l'annonce de la Russie déclarant désormais viser davantage de territoires ukrainiens. Sur le plan énergétique, les 27 états de l'UE se sont mis d'accord pour s'engager à baisser de -15% leur consommation de gaz en réponse à la quasi fermeture de Nord Stream 1 qui ne fonctionne plus qu'à 20% de ses capacités. Le taux d'inflation a atteint +9.1% en juin aux Etats-Unis (un plus haut niveau depuis 1981) et +8.6% en Zone Euro en juin, puis +8.9% en juillet 2022, d'après les chiffres préliminaires publiés le samedi 30 – un record historique.

En Asie, la Chine a adopté une politique monétaire accommodante avec des taux directeurs inchangés mais aussi avec l'autorisation des collectivités à émettre de la dette à hauteur de 220Mds\$. Au Japon, la Banque centrale maintient également son taux directeur inchangé à -0.1% grâce au faible niveau d'inflation à +2.1%. En Europe, les problématiques d'approvisionnements en gaz pèsent sur les 27. Les PMI du mois de juillet sont à la fois en diminution rapide et également inférieurs aux attentes du consensus.

Côté devise, pour la première fois en 20 ans, l'EUR/USD a atteint la parité le 14 juillet alors que l'écart de taux entre les différentes banques centrales continue de s'accroître.

Concernant les secteurs, à l'exception des télécoms en baisse de -2.7% (prise de profit dans un secteur défensif), l'ensemble des secteurs affiche une performance positive. Les secteurs des semi-conducteurs, de l'immobilier ou des biens d'équipements restent les grands gagnants de la baisse des taux, avec des hausses respectives de 21.2%, 14% et 13.8%. Enfin du côté des retardataires, la banque et l'assurance marquent le pas. Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +5.99% vs et l'indice MSCI EMU +7.31% en Euro. La sous-performance s'explique entièrement par notre choix de valeurs et l'absence de certaines valeurs dans notre univers. Les meilleures contributions sont venues des Industrielles, la Santé et de la Consommation courante. Les industrielles ont bénéficié de résultats meilleurs qu'attendus et d'un positionnement faible de la part des investisseurs. Prysmian (Italie), Nordex (Finlande) et Schneider (Allemagne) sont les meilleurs contributeurs. Dans la Santé, les résultats de Merck Ag (Allemagne) tirent la performance du segment vers le haut. Il en va de même avec les bonnes publications de Remy Cointreau (France) et de Kerry Group (Irlande). A l'inverse, ce sont les secteurs de la consommation discrétionnaire, des Financières et les Services de communication qui ont eu une contribution négative à la performance. D'abord, dans la Consommation, l'absence de Hermès, la plus défensive des valeurs du luxe, a été pénalisante de même, les mauvais résultats de Adidas (Allemagne) nous ont impactés négativement. Notre faible positionnement sur les constructeurs automobiles nous a coûté de la performance relative ainsi que la valeur Accor (France). Dans les Financières, les banques espagnoles ont pâti de la nouvelle réglementation taxant un peu plus leurs bénéfices sur les prochaines années. Enfin, dans les Services de communication, Orange a continué à sous-performer et le secteur dans son ensemble a fait l'objet de prise de profit notamment sur KPN (Pays-Bas) et Deutsche Telekom (Allemagne) sur des résultats décevants en terme de cash-flow.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons allégé notre exposition au complexe industriel et chimique en raison de l'augmentation du prix des intrants alors que l'accès au gaz Russe a encore été réduit. Nous avons également élargi nos positions dans les banques espagnoles en attendant la décision finale du législateur. A l'inverse, nous avons renforcé les valeurs défensives dans les Services publics à l'image de EDP (Portugal) et Deutsch Post (Allemagne) et introduit Veolia Environnement (France) et Symrise (Allemagne) en portefeuille.

L'impasse dans laquelle se trouve le conflit en Ukraine, associée à la perspective d'un fort ralentissement économique futur qui commence à se dessiner, reste une incertitude importante pour les marchés. Tous les regards sont tournés vers les banques centrales, qui tentent de savoir si la lutte contre l'inflation, quoi qu'il en coûte, reste leur priorité. Le marché semble commencer à en douter, à en juger par la baisse très significative des taux d'intérêt à long terme.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Après la forte reprise des marchés en juillet, une certaine prudence s'impose. Nous conservons notre position prudente avec une part importante d'allocation de cash (5-6%), tout en recherchant des opportunités de valeurs de qualité à des prix raisonnables ainsi que des valeurs de croissance avec une bonne visibilité.

### Aout 2022

Après le fort rebond du mois de juillet, les marchés actions européens enregistrent en Aout une nouvelle baisse significative de -4.91%. Ces derniers ont été pénalisés par les craintes de plus en plus concrètes d'un ralentissement de l'activité économique, exacerbées par la forte hausse des prix de l'électricité (sur le marché de gros) qui ont progressé de +59%/+35%/+29% en Allemagne/France/UK sur le mois pour atteindre des records historiques. Cet élément a fortement contribué à l'accélération de l'inflation dans la plupart des pays qui a également atteint de nouveaux records.

Afin de pouvoir assurer une production d'électricité plus stable à moyen terme, la voie du nucléaire a été reprise par plusieurs pays pour lutter contre les effets de cette guerre. Le Royaume-Uni a confirmé le financement de la centrale nucléaire de Sizewell alors que le Japon souhaite redémarrer plusieurs réacteurs déjà existants et envisage de construire des réacteurs nucléaires de nouvelle génération. L'Allemagne réfléchit quant à elle, à étendre la durée de vie des 3 dernières centrales nucléaires du pays dont la fermeture était initialement prévue cette année.

Le discours de Jerome Powell, à Jackson Hole, fin août a justement confirmé que la priorité était de combattre l'inflation en poursuivant la hausse des taux, éloignant ainsi l'idée de pivot de la Fed à moyen terme. Le durcissement monétaire devrait se poursuivre tant que l'objectif d'un niveau d'inflation à +2% n'est pas atteint même si les acteurs économiques doivent en subir les conséquences. Au niveau de l'Union Européenne, la BCE doit faire face à la détérioration des indicateurs économiques dont la hausse des prix à la production de +37.2% en juillet en rythme annuel et de +5.3% sur un mois en Allemagne. Ainsi, de plus en plus de responsables de la BCE plaident en faveur d'un durcissement monétaire plus prononcé avec une hausse des taux de 75bps au lieu de 50bps en septembre, après les +50bps déjà opérés au mois de juin.

Aux Etats-Unis, l'inflation s'est stabilisée sur un mois en juillet (vs cons de +0.2%) mais le PIB américain a reculé de -0.6% en rythme annualisé au T2 2022 (vs cons à -0.7%). Malgré ce 2e trimestre consécutif de baisse, les données économiques suggèrent un ralentissement de l'activité économique plutôt qu'une récession. La production industrielle en juillet a progressé de +0.6% (vs une stagnation en juin) et le taux de chômage en juillet est revenu à son niveau pré pandémie de 3.5% (vs cons à 3.6%). En Asie, en juillet, l'inflation est ressortie à +2.6% yoy au Japon et + 2.7% yoy en Chine. Dans un contexte de hausse des taux, la Chine a abaissé son taux préférentiel de prêt à 3.65% contre 3.70% auparavant pour stimuler la croissance. Du côté des secteurs en Europe, l'énergie (+3.3%) surperforme en profitant d'une hausse du gaz naturel à 229€/MWh en fin de mois, soit en croissance de +18% en août, suite à l'annonce des 3 jours de fermeture du Gazoduc Nord Stream. Suivi du secteur de l'assurance (+0.21%) et de la banque (-1.01%). A l'inverse les secteurs de l'immobilier (-12.51%), des équipementiers médicaux (-12.20%), et des semi-conducteurs sous-performent massivement.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -4.6% vs et l'indice MSCI EMU -5% en Euro. La sur performance s'explique par notre allocation sur les Financières, l'énergie et les Services de Communication. Notre choix de valeurs s'annulant entre les contributions positives et les contributions négatives. On retiendra, dans la Tech, la bonne contribution de Nokia (Finland) sur de bonnes perspectives du groupe et d'ASML (Pays-Bas) qui n'est pas en portefeuille et dont la baisse à contribuer positivement à la performance relative. Dans les Télécom, Deutsche Telekom (Allemagne) reprend des couleurs après la baisse du mois dernier. Dans les Financières les banques Italiennes et Espagnoles rebondissent avec la bonne contribution de Unicredit et de CaixaBank. A l'inverse, ce sont les secteurs de la Consommation Discrétionnaire, des Matériaux et de la Santé qui ont eu une contribution négative à la performance. D'abord, dans la Consommation, notre sous pondération sur le secteur Auto a été pénalisante, de même, Adidas (Allemagne) a continué sa baisse sur les craintes de ralentissement plus prononcé en Chine. Dans les Matériaux, DSM (Pays-Bas) et Arkéma (France) ainsi que tout le complexe industriel et chimique en Europe souffre des prix de l'énergie, mais aussi de la faiblesse des niveaux des cours d'eaux. En effet, ils sont indispensables au refroidissement de certaines usines, notamment en Allemagne, le long du Rhin. Enfin, dans la Santé, Sanofi (France) doit faire face à de potentielles énormes responsabilités découlant du litige relatif au Zantac (ranitidine) aux Etats-Unis. Ce médicament contre l'ulcère pourrait voir son composé la ranitidine se dégrader en un composé cancérigène.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons vendu notre position en Ferragamo (Italie) et nous avons profité de la baisse du tire Symrise (Allemagne) pour l'introduire en portefeuille. Nous avons marginalement augmenté notre exposition à Neste (Finlande) ainsi que Nordex (Allemagne) qui devraient bénéficier des plans de soutiens économiques européen (RepowerEU) et américain (Inflation Reduction Act).



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

L'une des raisons probables pour lesquelles le marché ne s'est pas encore plus mal comporté face à l'inflation et à la menace d'un ralentissement, est que les bénéficiaires ont bien résisté. Toutefois, cette résistance est faussée par les bénéficiaires élevés du seul secteur de l'énergie. Si l'on exclut ce secteur, les bénéficiaires du deuxième trimestre sont en baisse de 2 % aux États-Unis. En outre, les analystes sell side n'ont pas révisé leurs prévisions de bénéficiaires et de marges pour 2022 et 2023. Du moins, pas comme le souhaiterai le buy side, face aux risques économiques qui s'accumulent.

De plus, comme nous l'avons déjà écrit ici, un rebond durable et l'appétit pour le risque devraient reposer sur des signes concrets de décélération de l'inflation, une pause dans la politique monétaire et son incidence sur les perspectives économiques. Ce dernier point est devenu de plus en plus préoccupant, car les banques centrales nous poussent vers la récession, soit parce que c'est ce qu'elles doivent faire pour contrôler l'inflation, soit par erreur.

Pour l'instant, nous restons prudents sur les marchés financiers et conservons un niveau de liquidités assez important dans notre portefeuille.

### Septembre 2022

Le MSCI EMU (-6.31%) réalise une performance négative pour le second mois consécutif. Les marchés sont pénalisés par la détérioration de l'environnement macro-économique et géopolitique. Les craintes d'un ralentissement de l'activité économique se sont intensifiées après la hausse des taux de plusieurs Banques Centrales (hausse de +75bps de la FED et de +50 bps de la BoE) et la révision en baisse des prévisions de croissance mondiale par l'OCDE.

Côté Banque Centrale, La BCE a relevé ses taux d'une ampleur inédite de +75bps pour atteindre 1.25%. Elle devrait une nouvelle fois augmenter ses taux d'au moins +50 bps lors de sa prochaine réunion (27 octobre). C. Lagarde a affirmé que l'objectif du cycle de hausse des taux était d'atteindre le taux neutre (environ 2%) et de combattre l'inflation. La Fed a poursuivi l'accélération de sa politique monétaire restrictive en augmentant ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.0% et 3.25%. La BoE a également relevé ses taux de +50bps à 2.25% et devrait également augmenter ses taux lors de la prochaine réunion (3 novembre). La BoE rachètera des obligations long terme (d'une maturité supérieure à 20 ans) jusqu'à 5Mds£ par jour jusqu'au 14 octobre pour rétablir de la stabilité monétaire.

Les mesures des gouvernements pour stimuler le pouvoir d'achat des ménages et atténuer la hausse des coûts des entreprises se multiplient. Le gouvernement britannique, désormais dirigé par Liz Truss, a présenté son mini-budget comprenant des réductions d'impôts dont l'annulation de la hausse de l'impôt sur les sociétés de 19% à 25%. Ces mesures devraient coûter 60Mds£ sur les 6 prochains mois. En France, le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire limitant la hausse des prix de l'énergie à +15% en 2023.

Sur le plan économique, le risque d'un ralentissement économique se confirme avec une baisse des prévisions de croissance. L'OCDE a abaissé ses prévisions de croissance mondiale à +2.2% pour l'année prochaine (vs +2.8% en juin). En zone euro, l'OCDE a revu à la baisse ses perspectives de croissance à +0.3% en 2023 (vs +1.6% en juin) alors qu'elle estime que l'Allemagne entrera en récession en 2023 avec une croissance de -0.7% sur an. L'inflation a atteint un record à +10.0% yoy en septembre (vs +9.1% en août) dans la zone Euro, portée par un pic en Allemagne à +10.9% yoy en septembre (vs +8.8% en août).

Du côté des secteurs en Europe, le secteur Immobilier (-17.7%) est fortement pénalisé par l'impact de la hausse de taux et la détérioration de l'environnement macro-économique. De la même manière, le secteur de la Technologie (-8.2%) est pénalisé par l'impact des hausses de taux sur les valorisations ainsi que par le sell off du Nasdaq (-10.6% en août). Le secteur des Utilities (-8.9%) est pénalisé par les mesures prises par les gouvernements pour plafonner les prix de l'électricité.

Les secteurs liés aux matières premières surperforment : Mines et Métaux (-4.2%) & Energie (-7.1%), grâce à une remontée des prix du pétrole brut (Brent : +2.5%) durant le mois en anticipation de la potentielle baisse de production de l'OPEP+ qui sera décidée lors de sa réunion de début octobre.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -5.96% et l'indice MSCI EMU -6.31% en Euro. La surperformance s'explique par notre choix de valeurs sur les Financières, la Santé et la Technologie. Notre sur exposition sur les Financières et en particulier sur les banques Espagnoles et Italiennes – les plus sensibles à la hausse des taux d'intérêts - a tiré notre performance. La bonne tenue de Ipsen (France) et Merck AG (Allemagne) dans la Santé a été payant pour notre stock picking. Enfin, la performance relative dans le Tech. a été bénéfique en particulier notre absence des valeurs avec une valorisation trop élevée en particulier dans les semi-conducteurs. A l'inverse, dans les Matériaux notre position en Wacker Chemie continue de nous coûter alors que le prix du poly silicone ne remonte pas, nous avons réduit notre position. Les mauvaises annonces de Nike sur l'état de ses stocks et de la demande pour ses produits a entraîné une pression vendeuse sur les titres Adidas et Puma en portefeuille. Enfin, le secteur des Services publics a sous performé

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

sur la période en raison de sa sensibilité aux taux mais également dans le sillage des valeurs anglaises du secteur suite à l'annonce du mini budget du nouveau gouvernement.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons vendu notre position en Repsol et nous avons réduit celle en Wacker Chemie.

L'un des moments les plus troublants de ce mois est survenu après que le "mini-budget" du Royaume-Uni ait déclenché une augmentation stupéfiante des rendements des Gilts long terme et une chute simultanée de la livre sterling. Sans l'intervention de la Banque d'Angleterre pour acheter ces obligations, cela aurait pu être un "cygne noir". On ignore quel aurait été l'effet domino et si cela s'avèrera être un événement isolé ou le symptôme d'un risque systémique. Ce dernier ne pouvant être exclu, il est probable que nous soyons plus proche d'une stabilisation/normalisation des taux que nous ne le pensions, bien qu'à un niveau plus élevé qu'attendu en début d'année. Si, à court terme, nous pensons que les taux d'intérêt continueront d'augmenter, nous ne pouvons plus exclure la fin du resserrement quantitatif prochainement.

De plus, à l'approche des publications du troisième trimestre, le jury ne tardera pas à se prononcer sur la dernière préoccupation du marché, à savoir les prévisions de résultats des entreprises. Par ailleurs, nous pensons que la capitulation n'a pas encore eu lieu et nous nous abstenons donc de reprendre du risque à court terme.

### Octobre 2022

Les marchés européens clôturent le mois en hausse MSCI Europe (+6.2%) porté par un rebond qui s'est opéré à partir du milieu du mois. Il s'agit de la plus forte hausse mensuelle du Stoxx 600 depuis le mois de juillet cette année. Les marchés ont profité des signes d'un ralentissement économique pouvant amener les banques centrales à ralentir le rythme des hausses des taux, notamment de la FED.

Côté banques centrales, la BCE a de nouveau relevé ses 3 taux directeurs de +75bps à 2.0% pour le taux de refinancement et 1.5% pour le taux de dépôt tout en précisant que le rythme des hausses des taux futurs dépendrait des chiffres macro-économiques. La BoE a mis un terme à son intervention sur le marché obligataire à la date prévue (14 octobre). Cette dernière devra décider de l'ampleur de la prochaine hausse des taux lors de sa réunion du 3 novembre sans connaître le plan fiscal du gouvernement britannique (dont l'annonce a été décalée au 17 novembre vs 31 octobre initialement prévu). Certains responsables de la FED ont commencé à signaler leur désir à la fois de ralentir bientôt le rythme des augmentations et de cesser d'augmenter les taux au début de l'année prochaine.

Sur le plan économique, le FMI a abaissé sa prévision de croissance mondiale pour 2023 à +2.7% (vs +2.9% en juillet). En zone euro, l'activité économique a ralenti par rapport au trimestre précédent. Le PIB T3 a progressé de +2.1% yoy (vs +4.1% au T2) et +0.2% en QoQ. En France, le PIB T3 a augmenté de seulement +1.0% yoy (vs 4.2% au T2). L'inflation est repartie à la hausse en octobre avec une inflation en zone euro de +10.7% yoy (vs +10.0% en septembre). En Allemagne et en France, l'IPC a augmenté, respectivement, de +6.2% yoy (vs +5.6% en septembre) et de +10.4% yoy (vs +10.0% en septembre). Aux Etats-Unis, le PIB a augmenté de +2.6% en rythme annualisé au T3 (vs -0.6% au T2) et l'inflation a ralenti à +8.2% yoy en septembre (vs +8.3% en août). Cependant, le PMI composite a baissé à 47.3 en octobre (vs 49.5 en septembre) et les demandes d'allocations au chômage ont augmenté à 220K lors de la semaine du 22 octobre (vs 193K lors de la semaine du 25 septembre).

Sur le plan sectoriel, meilleure performance du secteur de la Consommation Discrétionnaire et des Hôtels/Loisirs en particulier (+16.3%) porté par de bons résultats T3 et des perspectives rassurantes pour 2022 dans un contexte de reprise de voyage dès le début de l'été. Le secteur de l'énergie (+10.9%) a profité d'une remontée du cours du pétrole (Brent +7.8%, WTI +8.2%) suite à l'annonce d'une baisse de la production de pétrole brut de -2m bps par l'OPEP+ (soit le double de ce que le consensus attendait). Les résultats T3 des sociétés du secteur ont démontré un environnement opérationnel très favorable, avec des résultats records, et retour à l'actionnaire important. Sous-performance du segment Staples : Les produits alimentaires et boissons (+1.1%) et les produits à la consommation courante (+2.0%) dans un contexte de hausse des taux (10 ans US +22bps à 4.04% sur le mois, 10 ans Allemand +4bps à 2.14%). Les résultats T3 pourtant supérieurs aux attentes des spiritueux n'ont pas suffi à convaincre le marché.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +6.42% et l'indice MSCI EMU +7.92% en Euro. La sous performance s'explique par notre choix de valeurs principalement. Parmi les meilleurs contributeurs on retrouve la Consommation Discrétionnaire tiré par les bons résultats dont Michelin, Accor et Kering. De même, nos positions dans les Télécoms ont bénéficié de Deutsche Telekom tiré par les bons résultats de sa filiale américaines. Enfin, dans les industrielles le rebond a été important au regard des faibles attentes sur le secteur. Ainsi, Alstom, Nordex et CNH Industrials ont contribué positivement. A l'inverse, notre exposition au semi-conducteur nous a coûté, ainsi que l'absence de la valeur ASML de notre univers d'investissements. A l'image des valeurs américaines, les semi-conducteurs ont souffert ce mois-ci avec STMicro en portefeuille.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Dans la Consommation non courante, l'exposition à la Chine mais aussi le coût de l'inflation ont pesé sur les résultats de Pernod Ricard, Remy Cointreau et Kerry Group. Enfin, les valeurs exposées au complexe industriel allemand, fortement affecté par la crise énergétique, a annoncé des résultats plus que mitigés à l'image de BASF, Symrise et DSM.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons vendu notre position en Adidas qui en l'absence de reprise en Chine manque de catalystes alors que leurs stocks sont en forte augmentation. Nous avons diminué notre exposition aux semi-conducteurs au travers de STMicro. Nous avons, cependant, initié une position dans les équipementiers dont les carnets de commandes sont forts et visibles avec ASM International.

La Banque centrale européenne a averti ce mois-ci les plus grandes banques de la zone euro qu'elle imposerait des exigences de fonds propres plus élevées à celles qui n'agiraient pas sur les risques climatiques et environnementaux. Il a défini les principales attentes pour les deux prochaines années – par exemple, que les banques devraient lier la rémunération des dirigeants à l'action climatique et cesser de financer des clients qui tirent plus d'un quart de leur énergie du charbon. Mais, peut-être plus surprenant, ses recommandations se sont également concentrées sur la réduction des risques liés à la nature pour les bilans des banques – tels que la déforestation, l'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, le manque d'ensoleillement et même la possibilité d'espèces envahissantes et la perte de faune et de flore. C'est un grand signe que les banques centrales s'engagent de plus en plus sur les défis de la biodiversité dans une grande partie du monde des affaires et de la politique. Et, il semble que la Banque de France - l'une des banques centrales nationales les plus puissantes du système de la zone euro - joue un rôle important sur ce front.

La saison des résultats n'est pas encore terminée, mais comme au trimestre précédent, les publications de résultats n'ont pas été aussi mauvaises que prévu. Le troisième trimestre n'a donc pas été le catalyseur espéré pour faire converger les prévisions de résultats des modèles macroéconomiques prévoyant un fort ralentissement et le consensus beaucoup plus optimiste des analystes. De plus, du point de vue des volumes, la capitulation ne semble pas avoir vraiment commencé. Pourtant, depuis le début de la hausse des taux, 5 " bulles " se sont déjà fortement dégonflées : après les crypto-monnaies, les SPAC, l'immobilier, les sociétés technologiques non rentables, c'est maintenant le tour des FAANG. Les publications décevantes de ces dernières ont ramené leur valorisation presque à des niveaux "pré-Covid".

Bien que nous approchions probablement du sommet de la politique monétaire, comme l'ont récemment suggéré la BoC, la BoE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré que la Fed assouplisse les conditions financières, car l'inflation reste tout simplement trop élevée.

Nous pensons que nous sommes toujours dans un marché baissier, nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

### Novembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de novembre en hausse MSCI Europe (+6.8%). La dégradation des chiffres macro-économiques américains et le ralentissement de l'inflation ont ravivé l'espoir d'un ralentissement des hausses des taux de la FED. Les perspectives d'un allègement des mesures sanitaires chinoises dans l'optique d'une sortie de la politique zéro-Covid ont également favorisé l'optimisme des marchés.

Côté banques centrales, les membres de la BCE ont réaffirmé que l'objectif principal reste la lutte contre l'inflation. D'après les minutes de la BCE, elle devrait continuer à augmenter ses taux afin de ramener l'inflation vers l'objectif à moyen terme d'environ 2% malgré le risque de récession en zone euro. La BoE a relevé ses taux de +75bps à 3.0%. Cependant, elle a signalé un ralentissement des hausses des taux à venir. De son côté, la FED a relevé ses taux de +75 bps pour les porter entre 3.75% et 4.0%. Les minutes de la FED ont montré qu'une majorité des membres estiment qu'il sera « probablement bientôt » opportun de ralentir le rythme des hausses des taux.

Sur le plan économique, l'OCDE prévoit que le PIB mondial va croître de +3.1% en 2022 (vs +3.0% auparavant), à +2.2% en 2023 (en ligne avec la prévision précédente) et à +2.7% en 2024. En zone euro, C. Lagarde estime que le pic d'inflation n'était pas encore atteint. Pourtant, l'inflation a ralenti en zone euro à +10.0% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre). En France, l'IPC s'est maintenu à +6.2% yoy en novembre (vs consensus à +6.1%) et en Allemagne, l'IPC a ralenti à +10.0% yoy en novembre (vs +10.4% en octobre). Au Royaume-Uni, l'IPC a atteint son plus haut niveau depuis 1982 à +11.1% yoy en octobre (vs +10.1% en septembre). Le gouvernement britannique prévoit une contraction de son PIB en 2023 de -1.4% (vs OCDE -0.4%) et s'attend à une inflation de +7.4% l'année prochaine.

En terme de performance sur les marchés financiers, le secteur de la technologie (+13.8%) a profité de la bonne performance des semi-conducteurs. Ces sociétés ont publié des résultats solides. De même, le secteur de la distribution (+13.3%) a surperformé suite aux perspectives d'un allègement de la politique zéro-Covid de la Chine et du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis qui peut laisser entrevoir un potentiel ralentissement des hausses des taux de la FED.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Le secteur de la sante (+3%) reste en retard ce mois-ci, suite à la contreperformance de Roche suite à l'échec de phase III de son médicament dans la maladie d'Alzheimer). Enfin Le secteur des télécommunication (+0.4%) a été pénalisé par la performance de Vodafone (-9.6%) suite à un warning à l'issue de sa publication de résultats.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +7.18% et l'indice MSCI EMU +8.35% en Euro. La sous performance s'explique aussi bien par notre choix de valeurs principalement que par l'allocation sectorielle, en particulier notre sous pondération sur la Consommation cyclique. Ce dernier secteur ayant fortement rebondi ce mois-ci tiré par les valeurs exposées à la Chine et la potentielle réouverture du pays. Parmi les meilleurs contributeurs on retrouve les Industrielles, l'énergie et l'Immobilier. Le secteur des industrielles continue son rebond grâce à la publication de bons résultats trimestriels. On notera la bonne performance de Nordex dans l'éolien et de Siemens et Alstom sur le segment cycle long. Dans l'Energie, Neste (diesel renouvelable) rattrape la performance du mois dernier. A l'inverse, l'absence de valeurs exposées à au rebond potentiel de la Chine a pesé sur la performance relative avec Prosus (filiale de Tencent). De même, l'absence dans le segment des semi-conducteur de ASML coute encore une fois près de 0.44% de performance relative. Enfin, les secteurs des Télécoms et de la Consommation non-cyclique ont servi de source de financement pour les secteurs plus cyclique en Novembre et sous performant.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons écrié notre position en Arkema et renforcé nos positions sur Prysmian, CNHI et monter ASM International.

Bien que nous approchions probablement du sommet de la politique monétaire, comme l'ont récemment suggéré la BoC, la BoE et la BCE, plus prudente, il semble prématuré pour la Fed d'assouplir les conditions financières, car l'inflation reste tout simplement trop élevée. Jerome Powell a souligné qu'avec la situation actuelle du marché du travail, la Fed adopte une vision à long terme. En outre, si la révision des bénéfices de 2022 est désormais moins importante, l'année prochaine a été plus largement revue à la baisse, mais ne permet toujours pas de concilier les attentes Top Down et Bottom-up. Tant que les attentes du marché n'auront pas atteint un plancher permettant de fixer une référence de valorisation, il sera difficile d'envisager un rebond durable du marché.

Nous pensons que nous restons dans un rallye de marché baissier, nous trouvons donc l'optimisme du marché excessif et maintenons nos positions prudentes.

### Décembre 2022

Les marchés européens clôturent le mois de décembre en baisse MSCI Europe (-3.51%). La BCE et la FED ont poursuivi leurs hausses de taux et devraient continuer à les augmenter en 2023. Les craintes de récession se sont accentuées suite aux baisses des prévisions de croissance pour 2023 de la BCE et de la FED.

Côté banques centrales, la BCE a relevé ses taux de +50 bps pour porter son taux de refinancement à 2.50% et son taux de facilités de dépôt à 2.0%. Christine Lagarde a indiqué que le pivot de la BCE n'était pas encore atteint et que les taux continueraient d'augmenter lors des prochaines réunions. La BCE commencera à réduire son bilan à partir de début mars (15 Mds€ par mois en moyenne jusqu'à fin juin puis ajusté au fil du temps). La BOE a relevé ses taux de +50bps à un niveau record depuis 14 ans à 3.50%. Cette dernière a averti qu'elle « répondra avec vigueur » si elle perçoit des tensions inflationnistes persistantes. La FED a également relevé ses taux de +50bps pour les porter dans une fourchette comprise entre 4.25-4.50% (record depuis 2007). Elle prévoit de nouvelles hausses des taux en 2023 pour ramener l'inflation à l'objectif de +2% à terme. En Asie, La BoJ a maintenu son principal taux directeur à -0.1% et son objectif de rendement des emprunts d'Etat (JBG) à 10 ans à 0%. Les responsables de la BOJ envisagent de procéder à un examen de sa politique l'année prochaine.

Sur le front géopolitique, les ministres européens de l'Énergie sont parvenus à trouver un accord sur le plafonnement du prix du gaz, qui permettra de plafonner les prix du gaz dès que les prix observés sur le TTF (indice de référence européen) atteindront 180 €/MWh durant 3 jours. La Russie empêchera la vente de son pétrole aux pays utilisant le plafond de 60 \$/baril établi récemment par l'UE, le G7 et l'Australie. Les membres de l'OPEP ont maintenu leurs quotas de production (soit une réduction de 2 millions de bps jusqu'à fin 2023). La Chine (et Hong Kong) a poursuivi l'allègement des mesures Covid qu'elle avait débuté en novembre. Désormais, le gouvernement autorise certains cas positifs au Covid à effectuer leur quarantaine à domicile. Plusieurs pays ont commencé à exiger un test Covid-19 négatif pour les voyageurs en provenance de Chine en raison de l'envolée des contaminations.

Sur le front économique, en zone euro, la confiance des consommateurs s'est améliorée à -22.2 en décembre (vs -23.9 en novembre). L'IPC a ralenti à +10.1% yoy en novembre (vs +10.6% en octobre) et le PIB a progressé de +2.3% yoy au T3 (vs estimation préliminaire à +2.1%). Cependant, la BCE prévoit que l'inflation devrait atteindre +8,4% en 2022 avant de revenir à +6,3% en 2023. Elle a également relevé ses prévisions de



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

croissance pour 2022 à +3.4% (vs +3.1% précédemment), mais les a abaissées à +0.5% pour 2023 (vs +0.9% auparavant). En Allemagne, l'IFO prévoit désormais une récession limitée à -0.1% en 2023 (vs -0.3% auparavant) avec une contraction du PIB lors du S1 2023 et un rebond lors du S2. Au Royaume-Uni, l'IPC a ralenti à +10.7% yoy en novembre (vs +11.1% en octobre) et le PIB a progressé de +1.9% yoy au T3 (vs PIB préliminaire à +2.4% / +4.4% au T2). Aux Etats-Unis, l'IPC a ralenti à +7.1% yoy en novembre (vs +7.7% en octobre) et le PIB annualisé a progressé de +3.2% yoy au T3 (vs estimation préliminaire de +2.9%).

Le secteur des Banques (+0.1%) et des Assurances (-0.3%) ont surperformé en raison de l'environnement de hausses des taux des principales banques centrales. Le secteur de la Tech. (-7.3%) – secteur le plus cher de la cote en termes de PE - a sous-performé en raison du maintien du ton ferme de la BCE et de la FED concernant la lutte contre l'inflation et de la baisse des sociétés semi-conducteurs (pénalisées par Micron qui a abaissé ses guidances pour 2023).

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -3.23% et l'indice MSCI EMU -3.60% en Euro. La surperformance s'explique autant par notre choix de valeurs que par l'allocation sectorielle, en particulier notre sous pondération sur la Consommation cyclique et notre sur exposition sur les Financières. Parmi les meilleurs contributeurs on retrouve les Santé, la Consommation Discrétionnaire et les Services Publics. Le secteur des Santé continue son rebond et contribue positivement à la performance avec Merck AG et Sanofi. Ce dernier a bénéficié d'un bon flux de nouvelles, avec l'extension de l'approbation du Dupixent par la Commission européenne et la décision du tribunal américain de Floride en faveur de Sanofi dans l'affaire Zantac qui l'a touché il y a plusieurs mois. Dans la Consommation, la performance provient essentiellement du fort rebond de Puma suite à l'annonce de l'assouplissement des mesures anti-Covid en Chine. Enfin, dans le sillage du mois dernier, les valeurs renouvelables continuent mais avec les électriciens spécialisés du segment EDP et Iberdrola. A l'inverse, dans l'énergie, Neste, le raffineur producteur de diesel renouvelable pâtit de la dégradation de ses marges en raison de la baisse du prix du diesel sur lequel les carburant bio sont indexés. La tech. Européenne suit la performance négative d'outre atlantique que cela soit dans la partie Software ou dans la partie hardware.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons pris des bénéfices sur Nordex et alléger Accor dans l'hôtellerie. Nous avons continué de construire notre position dans ASM international.

Essayer de prédire la politique monétaire est un exercice proche de la lecture du marc de café. Cependant, nous pensons que les pics d'inflation sont derrière nous à bien des égards, mais les banques centrales ne dévieront pas de leur programme de resserrement tant que leurs objectifs ne seront pas atteints. La question est plutôt de savoir combien de temps les taux vont rester à un niveau élevé. Bien que nous penchions davantage pour un ralentissement mondial que pour une récession, nous savons que dans cet atterrissage en douceur, la piste est particulièrement étroite. Jusqu'à présent, les prévisions de croissance des BPA du MSCI World pour 2023 sont de plus en plus faibles, mais restent positives à +3,4 %. Il ne s'agit pas d'un niveau de récession, car cela impliquerait un mouvement de -15 %. Toutefois, toutes les régions ne partagent pas le même optimisme et les actions Européennes anticipent déjà une croissance étale pour 2023 avec une valorisation autour de 12x (PE 12 mois glissants) Une manière de voir le verre à moitié plein serait de dire que beaucoup de choses sont dans les cours. Les perspectives et les résultats des entreprises seront essentiels pour évaluer l'année à venir.

### Janvier 2023

Les marchés européens clôturent le premier mois de l'année en forte hausse dopés par l'apaisement des craintes liées à la récession grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la réouverture effective de la Chine, et un démarrage de la saison de résultats des entreprises encourageant.

Sur le plan économique, la Banque mondiale abaisse ses prévisions de croissance pour 2023 et table sur une croissance mondiale de +1.7% vs +3.0% auparavant. US +0.5% vs +2.4% ; Europe +0.1% vs +1.5%, Chine +4.3% vs +5.2%. En Zone Euro, le taux de chômage reste inchangé en novembre à 6.5% de la population active. Le taux d'inflation annuel a reculé en décembre à +9.2% yoy, après 10.1% en novembre grâce à l'accalmie sur les tarifs de l'énergie. En France, la production industrielle est en hausse de +2% sur un mois en novembre, après deux mois consécutifs de baisse. L'inflation a ralenti à +5.9% sur un an en décembre après 6.2 % en novembre. Aux Etats-Unis, le taux de chômage a baissé à 3.5% en décembre (vs cons 3.7%) et les chiffres du département du Travail sont ressortis meilleurs que prévu avec 223.000 emplois non-agricoles créés le mois dernier (vs cons 203k). Le CPI baisse de -0.1% MoM en décembre et enregistre son premier recul mensuel depuis plus d'un an.

Au niveau des Banques Centrales, la BCE a confirmé qu'elle poursuivra son cycle de hausse des taux. Du côté de la FED, le livre Beige évoque l'économie stagnante, des taux de chômage en modeste hausse, une pression sur les salaires élevés, une légère augmentation des dépenses et un ralentissement de l'inflation en 2023. La BOJ a maintenu sa politique monétaire accommodante et reconduit sa décision prise le mois dernier

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

d'élargir la fourchette de fluctuation qu'elle tolère sur les rendements des emprunts d'Etat à 10 ans (+/- 50bps vs 0%).

Côté marchés, le secteur de la distribution (+17.2%) a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine. Le secteur voyages et loisirs (+14.8%) a surperformé, porté par le secteur aérien qui profite par ailleurs des chiffres de trafic en forte hausse. A l'inverse, le secteur alimentation boisson et tabac (+0.9%) est pénalisé par les publications décevantes des entreprises du secteur.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +9.3% et l'indice MSCI EMU +9.6% en Euro. La sous performance s'explique autant par notre choix de valeurs. Parmi les meilleurs contributeurs on retrouve les Financières, les Industrielles et les Services Publics. Les Financières ont bénéficié de l'environnement des taux mais aussi de l'éloignement du spectre de la récession, en outre, Unicredit a publié de bons résultats sur la période. La bonne performance de Alstom, Saint Gobain et Nordex tirent le secteur des Industrielles. Enfin, le début d'année a été difficile pour les services publics mais Enel et Veolia sont parmi les rares titres du secteur à avoir terminé le mois en positif. A l'inverse, notre sous pondération sur les secteurs de la consommation nous a coûté de la performance relativement à l'indice. Nous n'avons donc pas participé au fort rebond des valeurs des Loisirs et dans une moindre mesure du Luxe. Dans la Tech. Nokia en l'absence de nouvelle sous performe, notre sous exposition aux semi-conducteurs contribue négativement avec l'envolée de ASML. Enfin, le secteur de la Santé a servi de réservoir de financement où les investisseurs ont puisé pour acheter les valeurs cycliques. Un mouvement que nous n'avons pas suivi.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons pris des bénéfices sur Enel et vendu notre position en Arkéma. Nous avons renforcé CapGemini, Worldline et ASML.

Ce mois-ci, les marchés boursiers ont réagi à ce qui semblait être une situation idéale. L'inflation diminue, la croissance économique se maintient bien et le discours de la Fed suggère le début de la fin de son cycle de resserrement. En plus de cela, les saisons des bénéfices ont bien commencé. Nous convenons que les pics d'inflation sont derrière nous à bien des égards, mais les banques centrales ne dérailleront pas leur programme de resserrement tant que leurs objectifs ne seront pas atteints. La question est plutôt de savoir combien de temps les taux vont rester à un niveau élevé. Bien que nous penchions davantage pour un ralentissement mondial que pour une récession, nous savons que dans cet atterrissage en douceur, la bande est très étroite. En particulier lorsque les récents indices ISM pointent vers le bas.

### Février 2023

En février la publication d'indicateurs macros US plus forts qu'anticipés (notamment le rapport mensuel sur l'emploi), ainsi que de statistiques d'inflation faisant état d'un reflux plus lent qu'espéré des deux côtés de l'Atlantique ont provoqué une nouvelle vague de correction sur l'obligataire d'Etat. Symboles de l'incertitude autour du rythme de désinflation, les points morts d'inflation ont nettement rebondi aux US et en Europe sur les maturités courtes. Les marchés actions ont quant à eux plutôt bien encaissé ce choc. Les indices US ont reflué de façon modéré (S&P500 - 2.49% en usd), alors que les actions européennes ont ignoré l'obligataire et poursuivi leur progression (Euro Stoxx + 1.90%). Malgré un processus de réouverture Chinoise qui se poursuit sans encombre, les actions émergentes, notamment asiatiques ont souffert du rebond du dollar et d'un regain de tensions géopolitiques entre la Chine et les US.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +2.14% et l'indice MSCI EMU +1.65% en Euro.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons pris des bénéfices sur Enel et vendu notre position en Arkéma. Nous avons renforcé CapGemini, Worldline et ASML.

En portefeuille, ce mois-ci c'est Neste Oyj (CDP A-) dont la collaboration permet au Bell 505 de devenir le premier hélicoptère monomoteur au monde à voler en utilisant 100 % de SAF. Bell Textron a effectué son premier vol en utilisant exclusivement du carburant aviation durable (SAF). Son Bell 505 est devenu le tout premier hélicoptère monomoteur à voler en utilisant 100% de SAF. Ce vol marquant a été réalisé grâce à une étroite coopération entre Bell, Safran Helicopter Engines, GKN Aerospace, Neste et Virent.

Le SAF, fabriqué à partir de matières premières renouvelables, telles que l'huile de cuisson usagée, doit actuellement être mélangé à du kérosène fossile conventionnel, car le SAF ne contient pas d'"aromatiques", qui sont nécessaires pour répondre aux spécifications actuelles du carburant aviation. Virent fabrique un composant aromatique à base de sucres végétaux, qui a été ajouté au carburant de Neste, éliminant ainsi le besoin de mélanger le SAF avec du carburant fossile. Le SAF fourni par Neste pour ce vol d'essai remplace donc à 100 % le carburant aviation d'origine fossile et ne nécessite aucune modification du moteur.

La discussion autour d'un scénario de « Goldilocks » sur les marchés financiers reste déroutante, car la notion de forte croissance dans un environnement de taux élevés est en contradiction avec la théorie économique établie. Bien que la barre ait été quelque peu abaissée pour les entreprises, les BPA ont fait preuve de résilience cette saison des résultats, les sociétés continuant à dépasser les attentes. Combien de temps cette

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

divergence peut-elle encore durer ? Il semble que quelque chose doit craquer : les taux à long terme, les multiples, les bénéfiques. Ou, sommes-nous déjà en train de nous projeter en 2024 ?

### Mars 2023

Le MSCI Europe réalise une performance légèrement positive pour le mois de mars (+0,05% en euro). Ces performances matérialisent plusieurs éléments :

Tout d'abord, la sphère financière s'est contractée et les nouvelles des banques régionales US alimentaient les craintes outre-Atlantique. En Europe, UBS a procédé à l'acquisition de Crédit Suisse (pour un montant de 3 milliards de francs) dans le cadre d'un sauvetage orchestré par les autorités pénalisant à la fois les actionnaires et porteurs d'obligations AT1. La BCE, confiante sur la solidité du système bancaire européen et pour lutter contre l'inflation, a remonté de 50bps ses principaux taux d'intérêt, et le taux de dépôt s'établit dorénavant à +3,00%.

Concernant les indicateurs économiques, l'indice des prix à la consommation en zone euro a surpris à la baisse et ressort à +6,9% sur un an (contre 7,1% attendu), grâce à la baisse du prix de l'énergie. Pour la région, les PMI du mois de mars offrent un tableau contrasté. D'une part, l'indice manufacturier demeure en zone de contraction (47,1, -1,9 pt) malgré l'amélioration des délais de livraison et d'un moindre effet prix des intrants. A l'inverse, la composante services poursuit son amélioration pour atteindre 55,6 (+3,9). La BCE a abaissé ses prévisions d'inflation et relevé celles concernant la croissance : la hausse des prix devrait ainsi s'établir à +5,3% cette année (+6,3% projeté en décembre), à +2,9% l'an prochain (vs +3,4%) et +2,1% en 2025 (vs +2,3%). La croissance de l'économie de la zone euro est, quant à elle, évaluée à +1% en 2023 (vs +0,5% en décembre), +1,6% l'an prochain (vs +1,9%) et en 2025 (vs +1,8%).

Au Royaume-Uni, le taux de la Banque d'Angleterre a connu une onzième augmentation de suite, atteignant désormais +4,25%. Cette décision fut notamment influencée par les chiffres de l'inflation de février, ceux-ci repartant à la hausse +10.4% yoy vs cons +9,9% au mois de février.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -0.30% et l'indice MSCI EMU +0.71% en Euro. La sous performance s'explique pour un quart par l'allocation et trois quarts par le choix de valeurs. Pour l'allocation, notre sur exposition aux Financières et notre sous exposition à la Consommation ont été négatives. Parmi les valeurs qui ont contribué positivement, on notera : la belle reprise de Sanofi et la bonne tenue de Air liquide. De même, la partie des renouvelables s'est révélé une bonne contributrice à la performance avec EDP et Iberdrola. A l'inverse, sans surprise les Financières ont été le principal détracteur ce mois-ci. Les valeurs sensibles à l'évolution des taux comme Société Générale et Unicredit mais aussi BNPP. Enfin, les Industrielles ont fortement sous performé au regard de la crainte de récession qui avance. Alstom, CNH industriels et Nordex pour des raisons idiosyncratiques tirent la performance à la baisse.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons été assez actif ce mois-ci en réduisant fortement notre exposition au secteur des Financières mais aussi avec la prise de bénéfice sur les valeurs de l'Energie en début de mois, en vendant les lignes de TotalEnergies et de ENI. Nous avons réinvestis dans AMSL et ASMI. L'accord vert de l'UE est en cours. Nous ne disposons pas d'assez d'espace ici pour explorer sa portée et certaines critiques que nous pouvons formuler. N'hésitez donc pas à contacter votre représentant pour vous entretenir avec notre équipe. En attendant, le changement climatique est malheureusement à l'ordre du jour et les niveaux d'eau sur certaines parties du Rhin n'ont jamais été aussi bas à cette période de l'année depuis 2017, après un hiver sec jusqu'à présent. Je ne pense pas que cela perturbe les flux le long du fleuve pour l'instant, mais cela vaut la peine de garder un œil si cela commence. Il est trop tôt pour s'inquiéter, mais ce serait positif pour le gaz si cela limitait la quantité de charbon à laquelle les centrales électriques d'Europe centrale peuvent avoir accès.

Après un tel choc de confiance, on a envie de se retirer et de panser ses plaies avant de se remettre au travail. Pour l'instant, nous nous sommes repositionnés de manière plus défensive et avons cherché des valeurs de qualité et de croissance avec un bon bilan et une bonne visibilité. Nous gardons à l'esprit que les prochains résultats trimestriels redéfiniront les attentes en matière de bénéfices par action et que le marché pourrait connaître une nouvelle baisse. Des opportunités de valorisation se présenteront, pour lesquelles nous avons de la poudre sèche à mettre en œuvre.

### Avril 2023

Le MSCI EMU clôture le mois d'avril en hausse avec une saison de publication de résultats plutôt satisfaisante. Un point d'inflexion semble se produire sur les marchés actions dans la mesure où les cours des valeurs ne suivent pas forcément les bons résultats publiés des leaders de l'indice, malgré le record historique de LVMH à devenir la seule valeur européenne à franchir le cap des 500Mds\$ de capitalisation boursière (lundi 24/04). Cependant, on peut retenir qu'en avril, les marchés boursiers mondiaux ont enregistré de bonnes performances, les craintes concernant le secteur bancaire s'étant en partie dissipées.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Sur le plan économique, dans la zone euro, le PIB s'est révélé supérieur aux prévisions, tandis que celui des US a négativement surpris. En Europe, le PIB a juste augmenté de 0.1% t/t au T1 23, évitant de justesse une récession. L'Espagne et l'Italie ont enregistré une croissance de 0.5% t/t, suivies de la France avec 0.2% t/t, tandis que l'Allemagne stagne toujours. L'investissement et le commerce extérieur ont probablement été les moteurs de la croissance, la consommation et les stocks ayant pesé sur la performance. Les indices PMI ont divergé en avril, les services augmentant tandis que l'industrie manufacturière a reculé.

Parallèlement, l'inflation totale a continué à se replier dans toutes les grandes économies, alors que l'inflation sous-jacente a soit augmenté ou est restée élevée dans la zone euro, ce qui fait craindre que la lutte contre l'inflation est loin d'être terminée.

Du côté des banques centrales, pour Philip Lane (Economiste en chef à la BCE), les données actuelles indiquent qu'une nouvelle hausse de taux est nécessaire lors de la prochaine réunion, mais l'ampleur de la mesure reste à débattre. La BCE veut s'assurer que le secteur bancaire est bien protégé contre les risques qui ont envoyé au tapis SVB. Selon Raphael Bostic, président de la Fed d'Atlanta, une nouvelle hausse des taux d'intérêt de 25bps peut permettre à la Fed de mettre fin à l'actuel cycle de resserrement monétaire avec une dose de confiance l'inflation reviendra progressivement vers l'objectif de 2%. Christine Lagarde (présidente de la BCE) a souligné l'importance d'adapter la politique monétaire pour tenir compte du changement climatique. Dans le cadre du plan "Fit for 55", l'Europe vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990, avec pour objectif ultime la neutralité carbone en 2050.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -0.40% et l'indice MSCI EMU +1.47% en Euro. La sous performance s'explique en majorité par notre choix de valeurs. Parmi les valeurs qui ont contribué positivement, on notera : dans les télécoms, Orange et KPN qui affichent une belle reprise suite à leurs résultats. De même, dans les matériaux, Air Liquide dont les résultats démontrent la discipline prix et la force de l'activité marchand, surperforme. Dans la Chimie, DSM et Symrise reprennent des couleurs également. A l'inverse, c'est le secteur de la Tech. qui a été le plus décevant en commençant par Nokia dont le réseau mobile et l'Amérique du nord affichent des résultats en dessous des attentes. Le segment des semis conducteurs baisse fortement suite à la baisse des capex du leader mondiale TSMC et des messages prudents sur le court terme de STMicroelectronics et d'ASM International. Dans les industrielles, la crainte d'une récession à venir pèse sur le secteur (Alstom, CNHI en forte baisse) mais aussi l'avertissement à la baisse sur ses résultats de Nordex dans les renouvelables. Les Financières auraient pu échapper à la baisse après une forte sous-performance le mois dernier. C'était sans compter l'annonce de l'acquisition de Sim corp. par Deutsche Boerse sanctionné pour le prix payé d'un achat qui fait pourtant sens stratégiquement. Enfin, en terme d'allocation la remontée du secteur de l'énergie pèse en terme de performance relative.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons été peu actif ce mois-ci en complétant notre position en E.ON dans les Services Publics.

EDP Renewables et Google ont signé un accord-cadre visant à développer plus de 80 projets solaires distribués d'une capacité combinée de 500 MW AC, ou 650 MW, dans six états américains. L'accord entre le géant de la technologie et l'unité de production solaire distribuée d'EDP Renewables North America représente le plus grand parrainage d'entreprise pour le solaire distribué aux États-Unis, sur la base des données de S&P Global et BloombergNEF.

Le mois dernier, nous avons évoqué la réinitialisation attendue des BPA à la suite des résultats trimestriels, en anticipant un mouvement à la baisse. Il ne semble pas que ce soit le cas, car les bénéficiaires restent bons malgré un environnement macroéconomique qui continue de se détériorer. Nous avons l'impression de marcher sur des œufs, les actions étant tiraillées entre le soulagement des taux à leur apogée et l'angoisse de la récession (ce qui n'est pas atypique à la fin de la phase de resserrement des politiques). Il faut s'attendre à des turbulences à l'avenir et nous préconisons un positionnement axé sur la qualité et la croissance.

### Mai 2023

Le mois de mai a été marqué par récession technique que l'Allemagne a connu, c'est-à-dire une baisse du PIB sur deux trimestres consécutifs. Le PIB de l'Allemagne a chuté de 0,3% entre janvier et mars, après avoir reculé de 0,5% au quatrième trimestre 2022. C'est une première depuis la pandémie de coronavirus. Le pays connaît une baisse significative de la consommation en raison du choc énergétique et de l'inflation. La Banque Centrale Européenne a procédé à une nouvelle hausse de taux d'intérêt à 25bps, le taux directeur se situe désormais à +3,25%. L'institution européenne souhaite continuer de lutter contre l'inflation. En avril, l'inflation a accéléré à nouveau, à 7% vs 6,9% précédemment. Les enquêtes PMIs sur le sentiment des industriels pour le mois de mai montrent une asymétrie entre, d'un côté, la partie manufacturière et de l'autre la partie services. La partie manufacturière se contracte (44,6, niveau le plus bas depuis le Q2 2020). La partie services se montre plus résiliente (53,3).



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Au Royaume-Uni, le PIB a augmenté de +0,1% q/q au premier trimestre, au-dessus des attentes. Du côté de la politique monétaire, la Banque d'Angleterre a aussi augmenté son taux d'intérêt de 25bps, le portant ainsi à +4,5%. Le pays souffre d'une spirale prix-salaires. Bien que l'inflation repasse sous la barre des deux chiffres en mai (+8,7% y/y, -1,5pp), l'inflation sous-jacente continue de progresser et a atteint +6,8% y/y (+0,6pp).

Le MSCI Europe clôture en baisse pour le mois de mai (-2,3% en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs de l'immobilier et de l'énergie ont sous performé (en baisse respectivement de -8,7% et -8,5% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, le secteur IT a surperformé, à hauteur de 9,3%, porté par le segment des semi-conducteurs (à l'instar d'ASMI et ASML dont les performances s'élèvent respectivement à 24,5% et 17,1% pour le mois de mai).

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de -1.29% et l'indice MSCI EMU -2.46% en Euro. La surperformance a été principalement tiré par notre allocation, mais notre sélection de valeurs a été également positif. Dans la Tech. les semi-conducteurs et les équipementiers semis ont bénéficié des annonces et de l'engouement sur l'intelligence artificielle aux USA. En terme d'allocation, notre sur exposition sur la Tech. et la Santé ont été positive ainsi que notre sous exposition à l'Energie et aux secteurs de la consommation. A l'inverse, Les secteurs des matériaux, DSM Firmenich pâtit d'une demande plus faible alors que les stocks sont bien remplis. Dans les télécoms, l'ensemble des valeurs subissent une prise de profit de la part des investisseurs en particuliers sur la dernière partie du mois. Enfin, dans les Financières, Axa annonce des revenus plus faible qu'attendus.

En terme de mouvement au cours du mois, nous avons vendus Société Générale pour diminuer notre exposition au financières en attendant la mise en place de la nouvelle équipe de management.

Le mouvement que nous avons prévu le mois dernier en faveur de la qualité et de la croissance reste d'actualité. Nous pensons que le risque à venir réside davantage dans le fait que la Fed augmente ses taux d'intérêt plutôt que de les réduire. Pour le moment, nous envisageons une pause dans la politique monétaire et des données d'inflation qui vont continuer à s'améliorer. Les discours des sociétés que nous rencontrons restent pour le moment toujours optimiste compte tenue de l'état des carnets de commandes.

### Juin 2023

Le MSCI Europe clôture le mois de juin avec une performance positive à hauteur de +2,4% (en euro). D'un point de vue sectoriel, les secteurs des Services de Communication et de la Santé ont sous performé (en baisse respectivement de -1,5% et -0,8% au sein de l'indice MSCI Europe). En face, le secteur de la Consommation Discrétionnaire et Financier ont surperformé (en hausse respectivement de +5,7% et +4,1% au sein de l'indice MSCI Europe).

La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux directeurs de +25bps, atteignant ainsi leur plus haut niveau depuis 2008. Lors du sommet de Sintra, Christine Lagarde a laissé entendre que davantage de hausses étaient à attendre. Le taux directeur se situe désormais à +3,50%. La BCE a d'ailleurs relevé ses projections d'inflation sous-jacente pour 2023 (+5.1%, +0.5pp) alors que la prévision de croissance s'établit désormais à +0.9% (-0.1pp).

Le taux d'inflation de la zone euro a poursuivi sa baisse en juin à 5,5% (vs 6,1% en mai) surpassant les attentes. Un point positif est que l'inflation baisse dans 18 pays de la zone euro et il n'y a qu'en Allemagne qu'elle repart à la hausse du fait des tarifs ferroviaires.

Néanmoins, la croissance du PIB de la zone euro a été révisée à la baisse au T1 2023 à -0.1% q/q, indiquant que la zone est techniquement entrée en récession en début d'année.

Le PMI composite surprend à la baisse en juin à 50,3 (52,8 en mai et 52,5 attendu). Le PMI manufacturier continue de se dégrader, passant de 44,8 à 43,6 au plus bas depuis 37 mois. La surprise porte également sur l'ampleur de la dégradation du PMI services qui recule de 55,1 en mai à 52,4 en juin alors qu'une légère baisse était anticipée.

C'est la France qui connaît les plus faibles performances de l'enquête (PMI composite à 47,3 en forte baisse par rapport au mois de mai où il atteignait 51,2) du fait de la contraction de l'activité dans le secteur manufacturier mais aussi dans celui des services, l'activité ayant été pénalisée par les grèves.

La BoE a augmenté les taux directeurs (+50bps vs +25bps prévue, réalisant sa 13e hausse de taux consécutive) de manière plus importante que prévu, en raison du ralentissement plus lent que prévu de l'inflation britannique.

Sur le mois écoulé, le fonds affiche une performance de +2.76% et l'indice MSCI EMU +3.8% en Euro. La sous-performance a été tiré aussi bien par notre allocation que par notre choix de valeur.

En terme d'allocation, notre sur exposition aux secteur de la Tech. et des Telcos a été négative, comme notre sous exposition à la Consommation Discrétionnaire et à l'Automobile en particulier. En terme de choix de valeurs, Siemens Energy a annoncé un avertissement inattendu et important sur ses bénéfices après un audit des roulements à bille et des pales des éoliennes de l'entreprise Gamesa qu'il vient de racheter. Celui-ci fait

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

ressortir une charge de potentiellement €1Mds au minimum. La baisse de la valeur cote -50bps de performance relative. Dans les Matériaux, une suite d'avertissement sur les résultats de la part de Symrise et DSM Firmenich contribue négativement également. De même, dans le secteur adjacent des ingrédient Kerry Group lui aussi sous performe sur une baisse de la demande finale. Parmi les contributeurs positifs on notera dans les Financières, Unicredit, Intesa et Caixa avec un beau retour des valeurs du secteur ce mois-ci. Mais aussi dans la Tech. le fort rebond de STMicroelectronics et de Infineon dans le sillage des valeurs américaine tiré par les potentiels de l'IA.

En terme de mouvements, nous avons pris des bénéfices sur Unicredit qui a atteint notre cours objectif. Nous avons également diminué notre exposition aux valeurs chimiques avec Air liquide, DSM. Enfin, nous diminuons notre exposition à Siemens et Siemens Energy en attendant les résultats du second trimestre.

Notre principal scénario pour l'économie à ce stade est celui d'un atterrissage en douceur. La hausse rapide des taux d'intérêt commence à avoir un impact négatif sur la demande et l'investissement, mais ceux-ci restent soutenus par un marché du travail solide et d'importants besoins d'investissement dans les infrastructures (transition énergétique, réindustrialisation des États-Unis et de l'Europe). L'adoption croissante de l'intelligence artificielle devrait également soutenir les investissements dans les centres de données. Toutefois, ces facteurs de soutien semblent être largement escomptés dans les prix des actions.

### Juillet 2023

Le MSCI EMU prolonge sa bonne performance du mois dernier et affiche une hausse de 1.9% au mois de juillet, soutenu par le rattrapage de certains secteurs notamment les financières. Le mois de juillet avait pourtant mal débuté, les divers rapports sur l'emploi aux US étant plus que mitigés tandis que les rendements à 2 ans des obligations souveraines allemandes (3.3%), françaises (3.5%) et britanniques (5.5%) revenaient à des niveaux qui n'avaient plus été atteints depuis plus de 15 ans. Ce sont finalement les chiffres d'inflation en Europe et outre-Atlantique qui permettront d'entamer une reprise, les données ne signalant pas d'emballement inflationniste et l'impact du resserrement monétaire se faisant ressentir. Sur fonds de tendances déflationnistes et de bonne tenue du marché de l'emploi, le scénario d'un atterrissage en douceur a donc gagné du terrain, soutenu par des résultats trimestriels relativement solides (le ratio des entreprises qui dépassent les estimations par rapport à celles qui ne les atteignent pas en Europe est de 1,7x, supérieur à la moyenne pré-covid de 1,3x) et le discours plus accommodant des banquiers centraux, même parmi les « faucons ».

Dans ce contexte, la sous-performance du fonds s'explique en grosse partie par le secteur de l'énergie, à la fois car nous sommes sous-pondérés, et aussi car nous sommes exclusivement exposés à Neste, le producteur de diesel renouvelable. Ce dernier a en effet déçu lors de la publication de ses résultats en raison de la mise à l'arrêt pour réparation de leur nouvelle expansion à Singapour, et d'un retard dans la prise en compte des revenus des crédits carbonés aux US, entraînant un impact négatif de l'ordre de 12% sur les résultats 2023 mais sans conséquence sur 2024. Nous avons aussi souffert de notre exposition à Nokia, suite à leur profit warning lié à la baisse des investissements des opérateurs télécom dans la 5G. Enfin, nous étions absents de arGEN-X, une biotech européenne qui a monté de 29% suite à la publication de données cliniques encourageantes pour soigner la polyradiculonévrite, et de Sartorius Stedim qui a fortement rebondi tiré par les espoirs que le déstockage dans les outils de science de la vie toucherait à sa fin d'ici la fin de l'année. Ces contre-performances ont cependant été en partie compensées par notre surexposition au secteur bancaire dont les résultats ont été bons, faisant état d'une bonne croissance des revenus et d'un coût du risque modéré (Banco Santander en hausse de 9%, Intesa de 10% et Unicredit de 8%). Nous avons par ailleurs eu un bon choix de titre dans le segment des semi-conducteurs avec le rebond de STMicroelectronics et ASMI dont les résultats ont fait état de bonnes perspectives pour 2024.

Nous continuons d'anticiper un atterrissage en douceur de l'économie même si aujourd'hui le marché intègre plutôt une prolongation, voir un redémarrage du cycle. Ce dernier scénario a en effet été alimenté par une bonne saison de résultats, mais aussi par des discours plus accommodants de la part des banquiers centraux, encouragés par une décélération de l'inflation, et qui laissent entendre que nous avons atteint un pic dans le resserrement monétaire. Si l'économie résiste, la politique monétaire restera en territoire restrictif selon nous, ce qui pourrait peser sur le prix des actifs risqués. Nous sommes donc assez réticents à augmenter notre risque de marché dans le portefeuille, préférant miser sur des entreprises ou des secteurs offrant des catalyseurs particuliers.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO et de son benchmark s'établissent à :

- Part LCL Compensation Carbone Actions Euro - I en devise EUR : 12,45%,
- Part LCL Compensation Carbone Actions Euro - L en devise EUR : 11,97%,
- Part LCL Compensation Carbone Actions Euro - P en devise EUR : 11,96%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST CLIMATE ACTION T1 EUR ACC	18 140 711,08	573 302,87

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/07/2023
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	-419,77
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	-0,001

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

### VIE DE L'OPC SUR L'EXERCICE

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **28 décembre 2022**, le prospectus de votre FCP intègre le **changement de date de clôture de son exercice comptable** afin de l'aligner avec celle de son OPC maître, le compartiment CPR Invest-Climate Actions Euro de la SICAV CPR Invest.

De ce fait, la dernière date de clôture de l'exercice de votre FCP a été sur la dernière valeur liquidative publiée du mois de décembre 2022 puis sur la dernière valeur liquidative publiée du mois de juillet 2023, soit un exercice exceptionnel de sept mois.

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCP est classé article 8 du Règlement SFDR (et non plus article 9 du Règlement SFDR)

- **Insertion dans le prospectus de votre FCP des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au prospectus de votre FCP une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Informations spécifiques

### OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR Invest - Climate Action Euro et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment CPR Invest - Climate Action Euro.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,16% TTC, dont 0,70% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,46% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,91% TTC, dont 1,45% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,46% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,91% TTC, dont 1,45% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,46% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P.

### Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com) Télécopie : 01-53-15-70-70.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :  
*L'Engagement.*

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Informations réglementaires

### Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

### Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

### Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

# LCL Compensation Carbone Actions Euro

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP LCL Compensation Carbone Actions Euro,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL Compensation Carbone Actions Euro constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 06 février 2024

Paris La Défense, le 06 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*  
Stéphane COLLAS

*Jean-Marc LECAT*  
Jean-Marc LECAT

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Comptes annuels

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Bilan Actif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	30/12/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>41 332 816,70</b>	<b>20 265 083,57</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>41 332 816,70</b>	<b>20 265 083,57</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>253 117,88</b>	<b>94 765,96</b>
Liquidités	253 117,88	94 765,96
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>41 585 934,58</b>	<b>20 359 849,53</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Bilan Passif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	41 835 925,91	20 756 383,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	35 793,97	-19 511,85
Résultat de l'exercice (a,b)	-337 864,65	-405 217,55
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>41 533 855,23</b>	<b>20 331 654,47</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>52 079,35</b>	<b>28 195,06</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	52 079,35	28 195,06
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>41 585 934,58</b>	<b>20 359 849,53</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Hors-Bilan au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Compte de Résultat au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 378,03	281,02
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 378,03</b>	<b>281,02</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		331,15
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>331,15</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 378,03</b>	<b>-50,13</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	244 368,59	231 245,65
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-242 990,56</b>	<b>-231 295,78</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-94 874,09	-173 921,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-337 864,65</b>	<b>-405 217,55</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée exceptionnelle de l'exercice clos au 31 juillet 2023 est de 7 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014005BT1 - Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I : Taux de frais maximum de 0,70% TTC.

FR0014005BU9 - Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L : Taux de frais maximum de 1,45% TTC.

FR0014005BV7 - Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P : Taux de frais maximum de 1,45% TTC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence l'indice MSCI EMU Net Return (dividendes nets réinvestis).

Ainsi, à compter du 09/12/2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Décembre. Toutes les périodes d'observations intègrent les modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 15 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P	Capitalisation	Capitalisation



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 2. Évolution de l'actif net au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>20 331 654,47</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	19 807 233,27	22 919 739,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 861 045,17	-964 979,75
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 571,03	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-345,34	-16 589,92
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-1 321,71	-1 150,00
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 477 099,24	-1 374 069,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 103 029,41	-1 374 069,83
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 374 069,83	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-242 990,56	-231 295,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>41 533 855,23</b>	<b>20 331 654,47</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE

## ACTIONS EURO

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	52 079,35
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>52 079,35</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-52 079,35</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2 200,000	-222 904,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 200,000	-222 904,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	95,089	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	337,585	33 890,18
Parts rachetées durant l'exercice	-950,000	-95 475,00
Solde net des souscriptions/rachats	-612,415	-61 584,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	474,957	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	200 157,433	19 773 343,09
Parts rachetées durant l'exercice	-15 658,467	-1 542 666,17
Solde net des souscriptions/rachats	184 498,966	18 230 676,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	409 058,276	

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/07/2023
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	320,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	-4,05
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,01
Frais de gestion variables acquis	-0,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	509,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	-1,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	-0,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	244 360,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Frais de gestion variables provisionnés	-395,40
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	-419,77
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			41 332 816,70
	LU2369835363	CPR INVEST CLIMATE ACTION T1 EUR ACC	41 332 816,70
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>41 332 816,70</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-337 864,65	-405 217,55
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-337 864,65</b>	<b>-405 217,55</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-37,20	-1 828,34
<b>Total</b>	<b>-37,20</b>	<b>-1 828,34</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-393,35	-1 595,07
<b>Total</b>	<b>-393,35</b>	<b>-1 595,07</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-337 434,10	-401 794,14
<b>Total</b>	<b>-337 434,10</b>	<b>-401 794,14</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	35 793,97	-19 511,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>35 793,97</b>	<b>-19 511,85</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8,43	-197,56
<b>Total</b>	<b>8,43</b>	<b>-197,56</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	41,61	-93,43
<b>Total</b>	<b>41,61</b>	<b>-93,43</b>

	31/07/2023	30/12/2022
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	35 743,93	-19 220,86
<b>Total</b>	<b>35 743,93</b>	<b>-19 220,86</b>

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2022	31/07/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>20 331 654,47</b>	<b>41 533 855,23</b>
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I en EUR</b>		
Actif net	206 875,92	9 787,88
Nombre de titres	2 295,089	95,089
Valeur liquidative unitaire	90,13	102,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,79	-0,39
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L en EUR</b>		
Actif net	97 358,82	48 346,47
Nombre de titres	1 087,372	474,957
Valeur liquidative unitaire	89,53	101,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,46	-0,82
<b>Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P en EUR</b>		
Actif net	20 027 419,73	41 475 720,88
Nombre de titres	224 559,310	409 058,276
Valeur liquidative unitaire	89,18	101,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,78	-0,82

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>LUXEMBOURG</b>				
CPR INVEST CLIMATE ACTION T1 EUR ACC	EUR	396 363,7965	41 332 816,70	99,52
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>41 332 816,70</b>	<b>99,52</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>41 332 816,70</b>	<b>99,52</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>41 332 816,70</b>	<b>99,52</b>
<b>Dettes</b>			<b>-52 079,35</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>253 117,88</b>	<b>0,61</b>
<b>Actif net</b>			<b>41 533 855,23</b>	<b>100,00</b>

Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO L	EUR	474,957	101,79
Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO I	EUR	95,089	102,93
Part LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO P	EUR	409 058,276	101,39



# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

**Annexe(s)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
LCL Compensation Carbone Actions Euro

Identifiant d'entité juridique :  
969500RQGPSAFJUIW297

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **87,54 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par MSCI EMU. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.264 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.02 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.



– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé



en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/08/2022 au 31/07/2023**

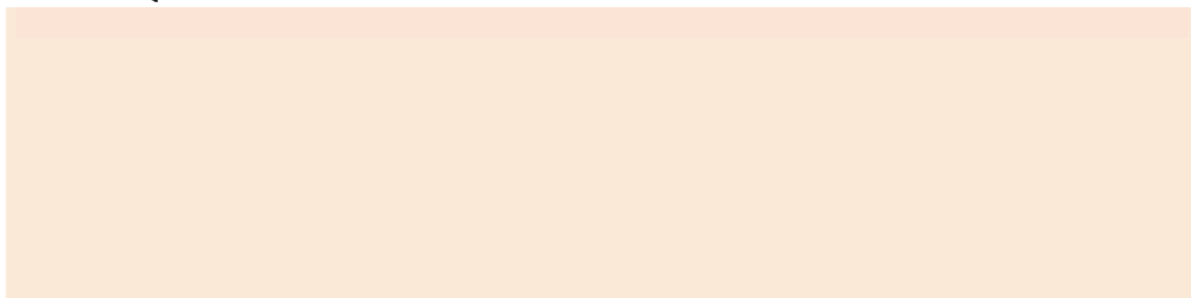
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR INVEST - CLIMATE ACTION EURO - T1 EU	Fonds	99,39 %	LUX

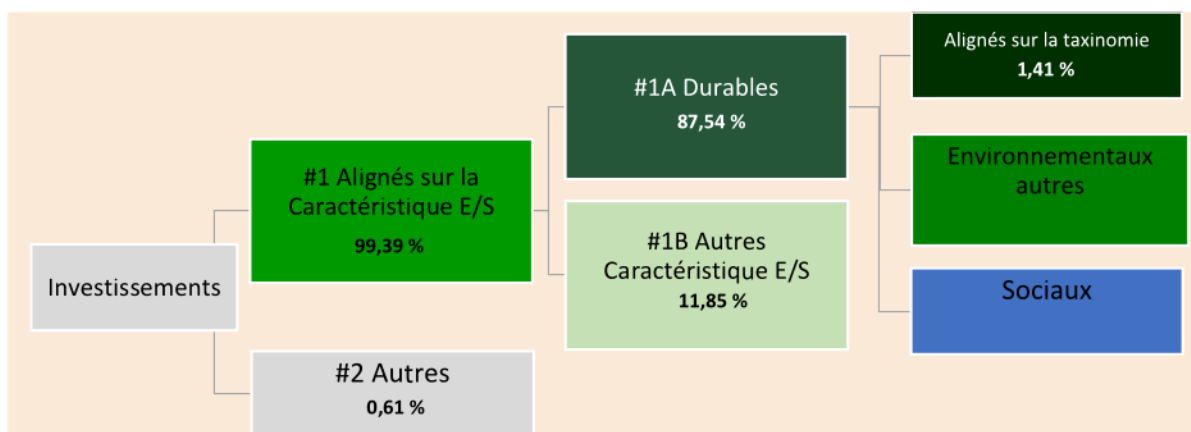


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs?

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.





La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Fonds	99,39 %
Liquidités	0,61 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 1,41 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

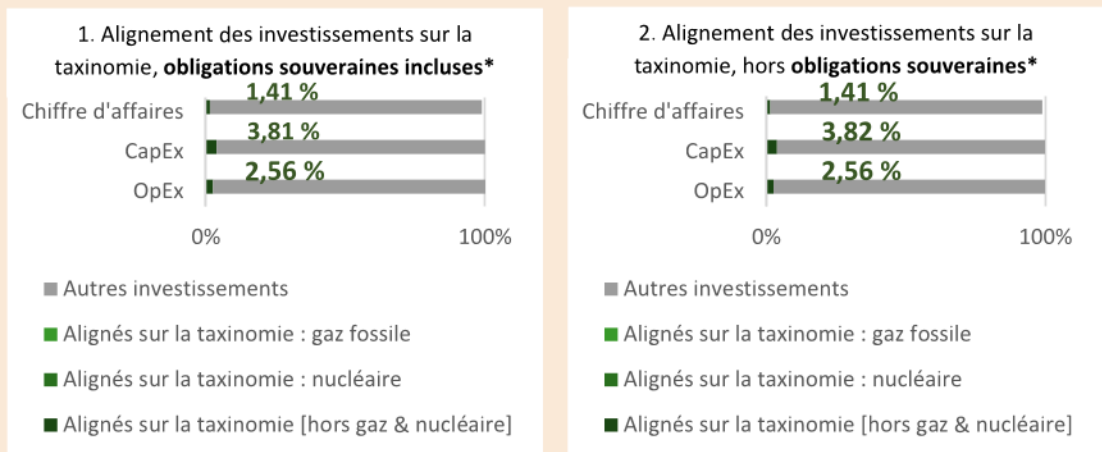
Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Au 31/07/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,26 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



#### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



#### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



#### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



#### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# OPCVM LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO

**Rapport annuel de l'OPC Maître**  
@@@RA-MTR